



**MAIRIE DE BRESLES**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 MAI 2018**

**COMPTE-RENDU**

L'An Deux Mille dix huit

Le MERCREDI 23 MAI

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 17 mai 2018, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

**PRESENTS** : Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe

- **ADJOINTS.**

Mesdames et Messieurs— CHAMBRELANT Rose-May – CHOQUET Patrick – FABUREL Josette – LAURENT Daniel– LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – MACAIRE Aurélie – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – TRAEN Emilie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

**ABSENTS REPRESENTES** :

Monsieur DUTRIAUX Bruno donne pouvoir à Monsieur MAGNIER Michel

Monsieur MUNIO Bertrand donne pouvoir à Madame FUMERY Anne

**ABSENTS EXCUSE(E)S:**

Madame FEDELI Valérie

Monsieur CHISS Lionel

**ABSENT(E)S** :

Madame CAYER Anne-Françoise

Monsieur VANDEWALLE Franck

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 11 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

## **URBANISME : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur André DUTHOIT, Premier Adjoint au Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de mettre en œuvre une modification du plan local d'urbanisme afin de permettre l'aménagement des zones de développement à vocation d'habitat 1AUh et la construction d'un pôle de santé.

A cette occasion, Monsieur André DUTHOIT rappelle la définition d'une zone 1 AUh. Une zone 1 AUh est une zone naturelle, proche d'une zone urbanisée, peu ou pas encore équipée. Elle est destinée à l'urbanisation future à court terme en permettant l'extension de hameaux sous la forme d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.

Pour ce faire, il y a lieu de modifier le plan local d'urbanisme à travers les pièces suivantes :

- Règlement écrit : renforcement de la rédaction du règlement écrit de l'ensemble des zones 1AUh pour la préservation du cadre de vie de tous,
- Orientations d'aménagement et de programmation : compléments apportés afin d'assurer la sécurité routière et le cadre de vie des riverains et habitants,
- Plan de zonage : suppression de l'emplacement réservé n°14 (Implantation gendarmerie et ses logements de fonction)
- Et création d'un nouvel emplacement réservé n°16 (Pôle Santé)

Monsieur André DUTHOIT précise que la Ville travaille sur le projet de création d'un lotissement avec l'aménageur, VIABILIS, pour un projet de 115 lots et d'une superficie totale de 85 763m<sup>2</sup>.

La superficie moyenne des lots serait de 532m<sup>2</sup>. La superficie minimum serait de 450m<sup>2</sup> et celle maximum de 777 m<sup>2</sup>.

Monsieur André DUTHOIT précise également que ces logements sont destinés en priorité à répondre aux demandes des Breslois et de leurs enfants.

Monsieur le Maire ajoute que cette modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'anticiper la création de logements et de permettre la création du projet de Pôle Santé.

Monsieur le Maire rappelle que cette modification a fait l'objet d'un avis favorable des membres des commissions Urbanisme et Finance.

Monsieur Patrick CHOQUET rappelle que l'aménageur VIABYLIS avait déjà travaillé sur un projet similaire avec la Ville sans que celui-ci aboutisse. Absent excusé, lors de la commission « Urbanisme », Monsieur Patrick CHOQUET suppose que le projet a été bien préparé et que la Ville va encore parfaire ce dossier.

Monsieur le Maire répond que l'ancien Plan Local d'Urbanisme prévoit des emprises trop importantes pour la voirie et qu'il y a lieu d'en réduire la longueur pour réduire la vitesse des automobilistes et ainsi garantir une plus grande sécurité de tous.

Monsieur le Maire précise qu'un règlement de lotissement viendra compléter cette modification du Plan Local d'Urbanisme afin d'éviter des troènes de grande hauteur notamment. L'objectif est la création d'un lotissement agréable à vivre.

Madame Anne FUMERY ajoute que la Ville doit être garant du cadre de vie des futurs habitants de ce lotissement. Elle rappelle qu'il s'agit d'une priorité de la mandature.

Monsieur le Maire ajoute que l'emplacement réservé numéro 16 correspond à la parcelle dont la propriétaire est Madame LECOEUICHE. A ce sujet, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question d'exproprier. Il s'agit d'anticiper le futur et de montrer l'intérêt de la Ville pour cette parcelle pour répondre à un besoin d'intérêt général pour Bresles et les Breslois.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, cette modification du Plan Local d'Urbanisme.

### **RESSOURCES HUMAINES : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante que suite au recensement effectué, par les services du Centre de Gestion de l'Oise, au 1er janvier 2018, il est confirmé que les effectifs de la collectivité sont au moins égal à 50 agents.

Par conséquent, selon l'article 32 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, notre collectivité dispose d'un comité technique propre.

A cette fin, la Ville a la responsabilité d'organiser des élections professionnelles dont le scrutin est fixé au 6 décembre 2018.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- Déterminer la composition du Comité technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail de la collectivité.
- Fixer les parts respectives de femmes et d'hommes composant l'effectif du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail de la collectivité.

A cet effet, Monsieur le Maire précise que les effectifs de la collectivité, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont de 55 agents, dont 30 femmes soit 55% et 25 hommes soit 45%.

Ces 55 agents composent la liste des membres électeurs.

Monsieur le Maire propose de porter les effectifs des collèges des membres du personnel du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail à 4 pour le prochain mandat.

Ce chiffre de 4 permettra une similarité entre Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail ainsi qu'au niveau des membres du collège des personnels afin d'élire 2 hommes et 2 femmes.

Pour mémoire, les membres du Comité Technique (CT) sont :

	Collège des membres ELUS	Collège des membres du PERSONNEL
Titulaire	Monsieur le Maire Anne FUMERY Franck VANDEWALLE	Delphine PETROT Yves PETROT Franck FENDRICH
Suppléant	Michel MAGNIER Bruno DUTRIAUX Thérèse LIEURE	Daniel MAULER Céline PIAT Audrey MAUGEY

Source : Délibération 8 octobre 2014 (Référence : 2014/7 -04)

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Christine FABUREL, comme quatrième membre titulaire et Madame Katia MESNARD, comme membre suppléant.

Pour les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHSCT) :

	Collège des membres ELUS	Collège des membres du PERSONNEL
Titulaire	Monsieur le Maire Anne FUMERY Christophe CRUCET Isabelle DUCHE-THOURILLON Madame Christine FABUREL	Yannick ANTHEAUME Daniel MAULER Yves PETROT Romain ZIELINSKI
Suppléant	Frédéric LEONARDI Karine JUNOD Michel MAGNIER André DUTHOIT	Cédric LECHEVIN Eric BOURTAYRE Christelle CARPENTIER Franck FENDRICH

Source : Délibération du 21 décembre 2016 (Réf : 2016/8-13)

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Thérèse LIEURE, comme membre suppléant en lieu et place de Madame Karine JUNOD.

Monsieur le Maire conclut son exposé en rappelant que les membres des collèges des Personnels seront élus au mois de décembre de cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de faire un tour de table.

Monsieur André DUTHOIT remercie tous les acteurs de la course cycliste du 9 mai dernier.

Madame Régine GILLAIN rappelle le concert du 26 mai prochain sous la Halle de Plein Vent.

Monsieur Sébastien PULLEUX attire l'attention de la Municipalité sur l'absence de trottoirs rue René Coty et ses dangers.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'un travail est à mener et que la Ville de Bresles va étudier cette question.

Monsieur le Maire répond que c'est prévu avec le projet de lotissement.

Madame Anne FUMERY rappelle la réalisation d'un questionnaire par les Bibliothécaires de la Médiathèque Madeleine ODENT pour enrichir le projet de la nouvelle médiathèque et répondre aux attentes des usagers. Elle précise que ce questionnaire sera distribué avec le prochain Bresles Info.

Madame Anne FUMERY rappelle également la première du « Jardin s'invite à Bresles » le 2 juin prochain et ses principaux rendez-vous.

Monsieur Patrick CHOQUET attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur la beauté de la roseraie.

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire adresse les remerciements

➤ De la Ville

❖ Au Conseil Départemental de l'Oise.

La Ville de Bresles va bénéficier au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles au droit d'enregistrement de la somme de 42 124,85 euros

❖ Communauté Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier ci-dessous :



Beauvais, le 14 MAI 2018

POLE RESSOURCES  
DEVELOPPEMENT DURABLE, METHODE, PARTENARIATS  
MISSION PARTENARIATS  
DOSSIER SUIVI PAR CELINE PAVIS  
Tél : 03 44 15 68 77  
Mél : c.pavis@beauvaisis.fr  
N/Réf. : CP/SD/

Monsieur Xavier BERTRAND  
Président  
Conseil régional des Hauts-de-France  
151, avenue du Président-Hoover  
59 555 LILLE Cédex

Objet : Aménagement centre-bourg de Bresles – soutien de la CAB

Monsieur le Président,

Véritable commune d'attraction pour notre agglomération de 53 communes, la ville de Bresles a choisi de mener un projet d'aménagement structurant de son centre-bourg. Il permettra d'optimiser et sécuriser ses espaces, de valoriser son patrimoine et ainsi conforter le dynamisme de son centre-bourg. L'attractivité de la nouvelle halle de plein vent est le signe d'un projet attendu.

Cette opération répond pleinement aux enjeux régionaux et aux orientations du Beauvaisis. En renforçant la fonctionnalité des centre-bourgs, le projet porté par la ville de Bresles s'inscrit dans l'axe 3 de l'espace de dialogue Oise de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires consacré à l'équité territoriale entre une ruralité à redynamiser et une campagne résidentielle à valoriser. Localement, il contribue aux orientations de l'agglomération du Beauvaisis en construisant un territoire multipolaire autour de communes d'attraction en respectant l'esprit village.

Par son rayonnement supra communal, je tiens à vous faire part de mon soutien à ce projet porté par la ville de Bresles.

Comptant sur votre accompagnement, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



*Caroline CAYEUX*

**Caroline CAYEUX**  
Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis

Monsieur le Maire rappelle également le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Beauvaisis.

Cette lettre de soutien vise à obtenir une aide de la région des Hauts de France.

- ❖ Fonds Olivier DASSAULT et Olivier PACCAUD pour la défense et le développement de la ruralité  
3 000 euros au titre d'une participation à l'achat d'une saleuse

Monsieur le Maire explique que Monsieur Christophe CRUCET avec Monsieur Patrick CHOQUET ont représenté la Ville de Bresles lors de la remise de cette subvention.

- ❖ Course cycliste du 9 mai 2018  
Monsieur le Maire remercie les organisateurs, associations, bénévoles et agents de la Ville

➤ **De nos partenaires**

- ❖ CHORALE ATOUT CŒUR  
Remerciements pour la subvention au titre de l'année 2018
- ❖ CLUB FEMININ BRESLES  
Remerciements pour la subvention au titre de l'année 2018
- ❖ AMIS DU QUARTIER  
Remerciements pour la subvention au titre de l'année 2018
- ❖ CLIN D'ŒIL  
Remerciements pour la subvention au titre de l'année 2018
- ❖ COURSE ELA – COLLEGE CONDORCET

Remerciement de Monsieur le Principal pour l'aide apportée par la Ville lors de la course ELA.



❖ **ECOLE MATERNELLE**

Remerciement de la Directrice : Subvention 2018 – Voyage scolaire

**AUTRES INFORMATIONS**

➤ **Veolia**



BEAUVAIS Le 20 juin 2018

**Agence de l'Oise**

**Monsieur le Maire de Bresles**  
Mairie  
Place de l'Eglise  
**60 510 Bresles**



*Vos correspondants :*

*Sébastien Vandeputte ☎ 06 11 70 78 02*

*David Noclin ☎ 06 25 74 89 68*

**OBJET : NETTOYAGE DU RESERVOIR DE BRESLES**

**Monsieur le Maire,**

Nous vous informons que nos services vont procéder au nettoyage du réservoir qui dessert en eau potable votre commune, au cours de **la semaine 22 du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 à partir de 9 h 00 jusqu'à 17 h 00** (la remise en eau pourra être effectuée préalablement sans préavis).

Ces travaux n'occasionneront pas de perturbation sur la distribution d'eau potable de votre commune.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de nos sentiments dévoués.

LA DIRECTION,

Copie : Centre de secours de Bresles

## **AGENDA**

### **Dimanche 17 juin 2018**

Journée moto – Association Rev Heilles

### **Mercredi 20 juin 2018**

20h00 – Réunion Publique – Places Centre-Bourg

### **22 juin 2018**

16H00 Conseil école maternelle

+Kermesse de l'Ecole

### **Mercredi 27 juin 2018**

20h00 – Conseil Municipal

### **Vendredi 29 juin 2018**

Marché des saveurs avec la participation de l'ALSH

L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 20h35.